

Conseil du 8 avril 2009

Adaptation de la tarification solidarité transport en prévision de l'entrée en vigueur du RSA

En prévision de l'entrée en vigueur du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui va remplacer le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), le STIF reconsidère sa tarification Solidarité Transport.

A partir de juin 2009, la gratuité des transports en Ile-de-France sera accordée, sous conditions de ressources, aux ménages bénéficiant du RSA en remplacement du RMI ou de l'API.

Les plafonds pour l'attribution de la gratuité seront relevés de 35% par rapport aux seuils actuels du RMI.

De nombreux ménages modestes vont connaître un gain de pouvoir d'achat substantiel grâce au RSA et à l'effort de solidarité du STIF.

La situation des allocataires actuels du RMI ou de l'API qui n'ont pas de revenu d'activité restera inchangée. Ceux qui ont de faibles revenus du travail et qui toucheront un supplément de ressources grâce au RSA devraient également continuer de bénéficier de la gratuité dans la majorité des cas.

Certains foyers qui ne bénéficiaient pas de la gratuité car ils avaient des revenus un peu supérieurs au montant du RMI vont désormais accéder à la gratuité si leurs revenus avec le RSA sont inférieurs à 135 % du montant forfaitaire du RMI actuel.

L'Agence Solidarité Transport (0800 948 999 ; appel gratuit depuis un poste fixe) traitera les demandes à partir du mois de juin. Les personnes déjà bénéficiaires de la gratuité Solidarité Transport seront informées de leur nouvelle situation.

La mesure fait l'objet d'une subvention de 74M€ de la région Ile-de-France auprès du STIF.

La Tarification Solidarité Transport en Ile-de-France

En janvier 2009 :

- 197 000 personnes (allocataires RMI et membres de leurs foyers, allocataires API, personnes bénéficiant simultanément de l'ASS et CMUC) ont droit au forfait gratuité transport ;
- 335 000 personnes (bénéficiaires de la CMU-C ou de l'AME et membres de leur foyers) bénéficient de la réduction Solidarité Transport leur permettant de voyager avec 75% de réduction sur les forfaits mois et semaine et 50% de réduction sur les billets.

Pour bénéficier de la tarification Solidarité Transport, contactez l'Agence Solidarité Transport au 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Contact Presse :

Sébastien Mabile - 01 47 53 28 42 - sebastien.mabile@stif.info